

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

19 mars 1992 - n° 1076
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le diagnostic commande le remède

Comparer, c'est essayer de comprendre. Qu'est-ce qui est identique, répétitif ? Qu'est-ce qui est différent, encore inépruvé ?

La récession économique d'aujourd'hui est, dans un souci d'analyse, confrontée à celle de 1975-76. Les dissemblances sont évidentes. La crise de 1975 fut plus brutale, plus profonde, mais aussi plus conjoncturelle, plus sectorielle, plus brève.

En 1975, 300 000 postes de travail furent supprimés, au détriment principalement des travailleurs étrangers. Aujourd'hui, on n'enregistre «que» 30 000 réductions d'emplois. Si l'on suit le modèle de recensement des sans-travail de l'Institut de recherche économique de l'EPFZ, le chômage atteignit en 1975 une pointe de 7,5% contre 5,5% à fin janvier 1992. Outre le bâtiment toujours sensible à une crise, quelle qu'en soit l'origine, l'industrie horlogère fut, il y a dix ans, ébranlée jusque dans ses fondations. Lors de la précédente décennie, la politique de relance ne fut pas contestée, ni les programmes étatiques d'impulsion et de soutien régional. Par retournement conjoncturel, les comptes publics connurent un redressement rapide, hormis ceux de la Confédération, dont la lente convalescence fut payée pour l'essentiel par un freinage de la politique sociale.

En 1992, la crise est plus diffuse, moins régionalisée, même si la Suisse romande et le Tessin accusent plus fortement le coup, moins «sectorisée» aussi, à l'exception du marché immobilier. Certes, nous n'avons pas le recul qui permettrait de porter un jugement définitif, mais la récession semble plus tenace et liée à d'autres causes que l'environnement international défavorable.

Certains symptômes sont inédits. Un taux d'inflation nettement supérieur à celui de la France et de l'Allemagne, nos premiers partenaires commerciaux; une baisse du franc suisse de 6% sur un an, qui reflète à la fois nos faiblesses et l'image que s'en fait l'étranger. Le rapprochement avec l'Europe révèle une

difficulté d'adaptation, révélatrice non d'un embonpoint de longue prospérité, mais d'une ankylose d'immobilisme.

Si le diagnostic retient autre chose que des troubles conjoncturels, le remède ne saurait être d'attendre que ça passe en aidant les cycles naturels par une simple relance vitaminée.

Que faire ? La lutte contre l'inflation demeure une priorité. Le renchérissement pèse aussi bien sur les finances publiques que sur l'économie privée. Le refus de le compenser, solution de facilité quand la situation n'est pas extrême, détériore le climat social. L'inflation rend particulièrement vulnérables les secteurs étatiques ou para-étatiques qui par la nature même de leur travail échappent à la rationalisation, tels que les soins de santé, la sécurité, les transports.

Dans le canton de Vaud, un point d'inflation en plus coûte à l'Etat, budgétairement, 20 millions. Un point en plus

AG

(suite à la page 2)

Combien de chômeurs

Les comparaisons d'une période de chômage à l'autre sont difficiles en raison de l'évolution législative. L'assurance-chômage n'est véritablement obligatoire que depuis 1977 et c'est en 1984 que le cercle des bénéficiaires a été étendu à chacun.

En 1975, seuls 30% des actifs étaient assurés contre le chômage. La statistique ne tint compte que d'eux seuls.

Serge Gaillard, de l'Institut de recherche conjoncturelle de l'EPFZ a établi un modèle autorisant les comparaisons. Il arrive à la conclusion qu'en 1976, le taux de chômage fut huit fois supérieur au taux annoncé par l'OFIAMT. Selon son modèle, la réduction de l'inflation pourrait renforcer le chômage selon un rapport 0,3% de chômage en plus pour un point d'inflation en moins.

(cité par le *Tages Anzeiger*, le 4.3.1992)

Le diagnostic commande le remède

(suite de l'édito)

de coefficient d'impôt rapporte 15 millions. La baisse de l'inflation paie mieux qu'une fiscalité accrue. Le recul de l'inflation conditionne pour une part l'assainissement des budgets et aussi la capacité d'investir. Le vœu de l'Union syndicale suisse de gonfler à nouveau la masse monétaire est, à ce titre, imprudente.

Les mesures de réduction budgétaire linéaire, telles que proposées par le Conseil fédéral, sont de la même farine. Indifférenciées à quelques exceptions près, elles frappent indistinctement et aveuglément, y compris des dépenses propres à stimuler la productivité ou la qualité de la vie. Berne, dans la procédure de consultation, les a qualifiées de «grossières et indifférenciées». Pour répondre à cette auto-critique, il propose qu'elles soient, comme en 1981-82-83 (autre référence de tassement économique), limitées à trois ans. C'est pronostiquer, à tort, une simple faiblesse conjoncturelle.

Les réformes structurelles, car il s'agit de cela aussi, sont connues. Le dossier

agricole est ouvert, celui de l'industrie du bâtiment, celui des PME travaillant pour le marché intérieur, celui du marché immobilier, celui de notre réseau de luxe de mobilité. La relance ne peut pas apparaître comme une défense du statu quo, mais comme un accompagnement limitant les conséquences sociales, professionnelles et régionales des adaptations.

La solidarité devra être forte. Il est vraisemblable que le chômage croîtra encore, non sans tension sociale, car la main d'œuvre étrangère n'offre plus (heureusement) l'élasticité des années septante. Les mesures préconisées par l'Union syndicale sont à ce titre justifiées.

Inévitablement, l'Etat devra disposer pour assurer ces tâches nouvelles de moyens supplémentaires. Grave serait l'erreur si, au nom du moins d'Etat, on le privait des ressources lui donnant une marge de manœuvre suffisante pour agir.

Sur ce point, on peut s'interroger sur la sagesse de la droite politique et du peuple. L'augmentation proposée du prix de l'essence (25 centimes) sera

une première épreuve de vérité. La crise est conjoncturelle et structurelle. Par son épargne nationale exceptionnellement forte et sa capacité de travail, la Suisse dispose des atouts pour la surmonter. Mais la crise est politique aussi. C'est là que s'insinue le doute.

AG

Case manquante

(pi) Poste de Saint-François, Lausanne, un matin à 9.30 heures. Une dame, la cinquantaine, avec toute l'assurance conférée par un embonpoint, un petit chien et un léger accent étranger savamment cultivé, sonne au guichet appelé «location, résiliation» dans la partie du bâtiment abritant les cases postales. Le dit guichet, précisons-le, n'est ouvert que quatre heures par jour, deux le matin et deux l'après-midi. Arrive donc le préposé aux locations-résiliations. La dame veut ouvrir une case postale. Fort bien. Le préposé lui demande son nom.

«W...», lui répond la dame.

— Ah ! dans ce cas, c'est impossible.

— ...?

— Nous n'avons aucune case disponible pour les noms commençant par W... Nous en avons pour d'autres initiales, mais pas pour W.

— Mais alors vous avez des cases libres ?

— Oui, bien sûr, mais elles sont réparties par lettres, pour le tri du courrier. Et les W, peu nombreuses, sont complètes.

— Mais alors pourriez-vous me téléphoner lorsque vous en aurez une ?

— Ah ! non, impossible. Il vous faut repasser de temps en temps. Ou alors demander à un autre office. Ou encore vous faire adresser votre courrier en poste restante.»

Le dialogue se poursuit, pendant lequel la dame essaie de faire valoir des arguments supplémentaires (elle reçoit du courrier du ministère), qui n'ont évidemment aucun effet sur le préposé. Ses W sont complets, un point c'est tout.

La dame est repartie sans avoir compris qu'il lui aurait certainement été plus facile de changer de nom que de chercher à attendrir le préposé avec sa correspondance, fût-elle ministérielle.

Parmi les mesures d'économie proposées par une commission d'experts à la direction générale des PTT figure l'encouragement des cases postales. Elles coûtent moins cher que les facteurs. ■

DOSSIER DE L'ÉDITO

Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral

Economies présentées comme définitives (en millions de francs)

	1993	1994	1995
Mesures en faveur des régions dont l'économie est menacée		- 2	- 4
Encouragement à l'innovation et à la capacité concurrentielle des petites et moyennes entreprises	- 15	- 25	- 35
Instituts de recherche			- 3
A cela s'ajoutent les réductions linéaires de - 10%	- 730	- 790	- 890

La tentation de la simplicité

Les organisations de protection de la nature abusent de leur droit de recours, prétendent certains. Ce faisant, elles entraveraient le développement économique. Une opinion démentie par les faits.

(jd) Les difficultés économiques aidant, on cherche tous les moyens propres à relancer la machine mais aussi les boucs émissaires susceptibles de porter la responsabilité de ces difficultés. C'est ainsi que les vieilles recettes analysées d'un œil de plus en plus critique en période de haute conjoncture — on ne jure plus alors que par la croissance qualitative — retrouvent tout leur attrait à la première perturbation venue.

Y'a de l'abus

Dans le collimateur des promoteurs, entrepreneurs et autres décideurs politiques, par exemple, le droit de recours des organisations tel qu'il est prévu depuis vingt-cinq ans par la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, et depuis 1985 par la Loi fédérale sur la protection de l'environnement. Si le coût des projets d'équipement touristique, énergétique, routier et autres atteint de tels sommets, si le démarrage des travaux indispensables à la sauvegarde des emplois et des entreprises tarde tant, c'est la faute d'organisations qui usent et abusent des possibilités de la procédure, obnubilées qu'elles sont par leurs objectifs obses-

sionnels de protection de la nature et incapables de prendre en compte les besoins vitaux de la société.

Que les procédures d'autorisations en tous genres aient pris un tour souvent kafkaïen, personne ne le nie. L'insuffisante coordination entre les différentes administrations impliquées, l'accumulation, au fil des révisions législatives et réglementaires, d'exigences parfois dépassées, l'esprit bureaucratique qui privilégie la forme au détriment du fond expliquent que le requérant se voit confronté à un véritable parcours du combattant. Il y a là tout un champ de réflexion pour la simplification des procédures qui déborde largement le seul aspect du droit de recours des associations.

Ce droit a été créé pour défendre les intérêts de biens collectifs sans propriétaire. D'un voisin incommodé par un projet, on peut attendre qu'il défende ses intérêts particuliers, mais pas la préservation d'un paysage ou la qualité de l'environnement. C'est précisément la tâche des organisations de protection de la nature et de l'environnement. L'administration ne suffirait-elle à remplir cette fonction ? Les parlementaires

fédéraux qui préconisent la suppression de ce droit de recours pensent que oui. Ils ont tort: l'autorité chargée de trancher entre les exigences de protection de la nature et les intérêts économiques d'un projet a tendance à privilégier les seconds, représentés par des acteurs sociaux de poids et qui, en cas de refus, peuvent interjeter recours auprès d'une instance supérieure. Il est donc juste de donner une voix à la nature.

Effet préventif

On cite beaucoup actuellement les abus de certaines organisations, notamment en Valais, qui s'opposeraient de manière systématique à tous les projets d'importance. Il est possible que des associations fassent parfois preuve d'intolérance. Mais posons la question d'une autre manière: quelle serait la somme des abus, irréversibles ceux-là, si ce droit n'existait pas ? En vingt-cinq ans, la Ligue suisse pour la protection de la nature a recouru près de 180 fois et a obtenu gain de cause dans plus de 60% des cas. Ce faisant, elle et d'autres organisations ont permis que se constitue peu à peu une jurisprudence donnant substance à cette exigence un peu vague de protection de la nature. Ce n'est pas tout: la seule existence de ce droit de recours a un effet préventif non négligeable en incitant les requérants et les autorités à mieux préparer leurs dossiers et à accorder l'attention qu'elle mérite à la protection de la nature dans la pesée des intérêts en présence. Si les organisations continuent à faire usage de ce droit, est-ce vraiment par «jusqu'au boutisme» ou parce que tous les promoteurs et toutes les administrations n'ont pas encore intégré ces exigences et cherchent à faire prévaloir trop unilatéralement des intérêts économiques ?

On peut comprendre que des responsables de projets soient irrités des contretemps rencontrés et peu compréhensifs face à des contraintes qu'ils jugent futiles: que peut peser dans la balance d'un ingénieur en génie civil le maintien d'un biotope humide alpin rarissime face à l'édification d'un barrage ? Mais c'est précisément la multiplication des réalisations de l'homme, inconscient de son impact sur la nature, qui, au fil des décennies, a conduit à un appauvrissement de notre environnement naturel et finalement à notre propre appauvrissement. Le droit de recours est là pour permettre le rappel d'un nécessaire équilibre. ■

Le kilowatt et le roseau

Dans le cadre de leur politique de mise en valeur systématique des ressources énergétiques locales, les Services industriels de Genève vont inaugurer un nouveau mode de gestion de la force hydraulique, grâce au nouveau barrage urbain du Seujet et à l'amélioration de l'équipement du barrage de Verbois. Pour répondre à la demande de pointe et augmenter la puissance de Verbois, les eaux du Léman seront libérées plus fréquemment dans le Rhône, ce qui permettra de réduire de plus de 6% le coût des achats d'électricité hors du canton.

Une étude d'impact a montré que les

modifications plus fréquentes du niveau du Rhône provoqueront des effets négatifs sur la faune aquatique et sur les arbres et roselières riverains; elle a aussi mis en évidence la dégradation du milieu naturel causée par la construction des barrages au cours de la première moitié du siècle et à la gestion modulaire (remplissage-vidage quotidien) depuis les années septante. Aussi les SIG vont-ils réaliser des mesures de diminution et de compensation des impacts écologiques négatifs pour un coût de plus de 10 millions: reconstitution de surfaces de roselières et de saulaies, création le long du fleuve d'un réseau de biotopes essentiels à la faune, installation d'une échelle à poisson au Seujet et à Verbois, rouvrant ainsi des voies de migration fermées depuis la construction du barrage.

Le Conseil du Léman nous mène en bateau

Le Conseil du Léman a au moins atteint un de ses buts ce lundi 16 mars: il a relié les deux rives du lac.

(pi) Les journalistes sont gens qu'il faut choyer: petits cadeaux et dossiers de presse où sont déjà soulignés les passages importants qu'ils n'auront plus qu'à reprendre font partie du menu de toute personne sérieuse s'occupant des relations avec les médias. Et comme ils ont la réputation d'être des pique-assiette, rien de tel, croit-on, qu'un bon repas pour s'assurer de leur présence à une manifestation tout exprès organisée pour eux.

Le Conseil du Léman a appliqué à la lettre ces recettes à l'occasion de sa récente conférence de presse, lundi dernier. A l'ordre du jour: la présentation de sa participation à Sion-expo en tant qu'hôte d'honneur. Les plus chanceux des journalistes avaient donc reçu une invitation accompagnée de deux flacons de jus de fruit et d'un flacon d'eau du Léman, dont il n'était pas précisé si elle était potable (envoi sponsorisé par des fabricants de boisson); les autres durent se contenter d'une invitation téléphonique à cause de problèmes d'intendance. La conférence s'est déroulée sur le lac — un symbole pareil, ça n'a pas de prix — à bord d'un bateau de la CGN; café-croissant, apéro, puis repas. Enfin, une bouteille de vin (offerte par l'Office des vins vaudois) venait encore récompenser les gens des médias de leur disponibilité. L'avantage de la formule lacustre, c'est évidemment que personne ne peut se sauver avant la fin de la manifestation, comme le font si souvent les journalistes mal élevés. Mais malgré tous ces efforts, une demi-douzaine seulement de gens de presse, suisses et français, les uns embarqués à Lausanne et les autres à Evian, avaient daigné jouir des largesses du Conseil du Léman. Pour tout dire, les absents n'ont rien manqué. Que le contrefilet de bœuf fut trop cuit et le vin rouge légèrement acide est secondaire. Mais sur le principal, l'objet de l'invitation, Sion-expo donc, on n'avait pas grand-chose à nous dire. Malgré cela, on nous a causé une heure, durant laquelle il fut rappelé que le Conseil du Léman a pour but de décloisonner, rééquilibrer et dynamiser

grâce au partenariat, aux synergies et à la solidarité. On présenta aussi les journées consacrées à chaque groupe de travail sous l'égide de l'un des cinq cantons ou départements participants. Ce qui fut l'occasion d'entendre une savoureuse brochette d'accents. C'était le plus intéressant de cette énumération de tables rondes, d'apéritifs et de repas ayant pour point commun de se dérouler à Sion entre le 24 avril et le 3 mai prochains.

Malgré la faible présence journalistique, l'assistance était nombreuse: la région ne manque pas de personnes qui ont du temps à perdre. Il y avait là une bonne cinquantaine de membres du comité et de groupes de travail, de représentants de communes, ainsi qu'une distributrice de *pins*, une autre charmante jeune femme avec un très joli chapeau, et pleins de gens contents de se retrouver dans cette ambiance chaleu-

reuse et détendue. Les journalistes, dans tout ça, se trouvaient comme des anciens de HEC à qui on essaierait de vendre des couvertures chauffantes après leur avoir offert le circuit des trois cols.

Comme la plupart de ces associations interrégionales et transfrontalières, le Conseil du Léman a du mal à reconnaître que son rôle principal est de faire se rencontrer des politiciens en provenance de régions voisines que séparent des frontières administratives ou politiques. C'est pourtant déjà pas si mal. Ces gens peuvent penser région, émettre des vœux, jouer de leurs influences. C'est très bien. Mais dans les structures actuelles, ils ne pourront qu'exceptionnellement réaliser autre chose qu'un agenda commun des expositions, salons et foires ou qu'un guide lémanique du travailleur frontalier. Toutes choses certainement très utiles, mais qui ne sont guère spectaculaires. Et par une dérive somme toute assez naturelle, les événements célébrant la propre existence du Conseil, comme cette conférence de presse ou les présences à droite et à gauche, sont de plus en plus nombreux. Ils ont l'avantage de fournir de la matière pour les inévitables rapports d'activités, qui ont une fâcheuse tendance à se ressembler d'une année à l'autre. ■

EN BREF

Lors de sa leçon inaugurale à la chaire de géographie politique, historique, ethnique et linguistique de l'Université de Genève au début des années soixante, Aldo Dami (1898-1977) cita des exemples de situations humaines liées à des modifications de frontières. Celle-ci n'a rien perdu de son actualité: «Voyez le cas de cette grande artiste de chez nous, récemment décédée, née en 1901 de père herzegovien, donc à l'époque sujet turc, devenue autrichienne en 1908, yougoslave en 1919, puis épousant un Hongrois devenu roumain par le traité du Trianon, mais dont le lieu de naissance, désormais, était situé en Tchécoslovaquie!»

Il n'y a pas qu'en Suisse que les nouveaux partis fleurissent. Plus de 50 dénominations pour les listes électorales déposées dans les 32 circonscriptions italiennes. Il y a même une *Ligue des ligues* à Rome. Dans le Val

d'Aoste, il n'y en a que six, dont l'une nommée *Vallée d'Aoste*, avec des candidats représentant diverses tendances autonomistes, une liste verte-alternative, des refondateurs communistes et une liste des retraités. A la frontière tessinoise (Come-Sondrio-Varese), le choix est plus large: 18 listes, dont évidemment la fameuse *Ligue lombarde*. Il y a même dans l'arrondissement de Turin une liste dont le titre en dialecte sera facilement compris: *Piemont Liber*.

L'écrivain, journaliste et cinéaste alsacien Martin Graff écrit dans un article intitulé «Sauvez l'Alsace», paru dans l'hebdomadaire régional bâlois 3, «120 000 Elsässer ont été forcés de faire la guerre pour les Nazis. Résultat: heute wählen nicht wenige davon Le Pen und wiederholen Tag und Nacht der Refrain seiner Gedichte: Ich plus Ich egal Ich ohne Dich. Alors dehors les métèques de la Grande Nation, les basanés de l'esprit, les tordus de la liberté, les tondus de la Marseillaise.»

Piétons dangereux !

(cd) A propos d'une jeune femme tuée par une voiture alors qu'elle traversait la rue des Charpentiers à Morges, hors des passages protégés, on peut lire entre autres ceci dans *24 Heures* des 7-8 mars 92: «*Les plus jeunes traversent la chaussée (trois pistes), considérant sans doute qu'ils sont assez agiles pour échapper aux véhicules qui roulent parfois à une allure élevée sur cet important axe de transit*» (cet «important axe de transit» est limité à 50 km/h, traverse un carrefour équipé de feux et plusieurs passages pour piétons). L'article se termine sur une déclaration du commandant Jotterand, de la police municipale, qui dit qu'il vaut mieux laisser les phases rouge-vert la nuit: c'est moins dangereux et cela entraîne un ralentissement; tandis que lorsque les feux clignotent, les véhicules passent en trombe... L'article porte en sous-titre la phrase suivante: «Face à la fréquente indiscipline des piétons, la police municipale ne sait plus comment agir.» Tandis que la meurtrière inconscience des automobilistes, on peut toujours compter dessus ! ■

Courriers rapides

(jg) Les services de la Communauté européenne viennent de publier un rapport sur la libéralisation des services postaux. Attendue depuis longtemps, la sortie de ce document a été retardée d'au moins deux ans à la suite de la lutte d'influence opposant les grandes régions nationales et les opérateurs privés. Il ne s'agit donc pas ici des télécommunications.

La question-clé est celle du contrôle du marché des services de courrier rapide, marché en pleine expansion, même si la récession lui a porté un coup sévère, mais probablement provisoire. Les livraisons rapides ont été créées par des entreprises américaines comme Federal Express, TNT ou DHL. Ces sociétés ont bien sûr profité de la déliquescence du service public américain pour s'imposer. Leur percée en Europe a été d'autant plus fulgurante que les opérateurs nationaux n'avaient pas exploité ce créneau. En Suisse, les PTT ont répliqué avec la création du service *PTT Rapide*, plus connu sous son numéro de téléphone, le 142.

Le document de la Communauté propose un partage des tâches entre PTT et firmes privées. Le service public disposerait d'un monopole pour le courrier en dessous d'une certaine limite de poids à définir entre 500 grammes et 2 kilos. En dessus de cette limite, le marché serait entièrement libre.

En contrepartie, les PTT devraient séparer strictement les activités relevant du monopole des affaires commerciales. Il ne serait pas possible d'abaisser de façon artificielle le coût de services commerciaux en utilisant, par exemple, des infrastructures ou des agents du service public. Autrement dit, sur le marché du courrier rapide, les PTT seraient à égalité avec les autres opérateurs.

Ce document est une pièce supplémentaire dans la préparation de la bataille pour la transformation du statut de notre grande régie. ■

Eglise, Etat et société

(cpf) Les titres dans la presse n'ont pas manqué de sensationnalisme: «Après les attaques contre les catholiques au Conseil national, évêques violets de colère» (*La Suisse*, 6.3.1992).

Qu'est-ce que cela signifie ? Les «sans-Dieu» n'ont plus le pouvoir dans l'est de l'Europe et la disparition d'un adversaire coriace a fait réapparaître à la surface nombre de problèmes non résolus. La Suisse n'est pas épargnée.

Dans le canton de Berne, le plan d'économies du Grand Conseil a des répercussions sur le ménage des Eglises nationales, appelées à faire des sacrifices «*bousculant des acquis que certains croyaient éternels*». Les liens entre l'Eglise et l'Etat ont été resserrés en 1804. Contre le paiement du traitement des pasteurs, le canton a reçu tous les biens des paroisses. L'ancien maire des Eglises évalue ces biens à plusieurs milliards de francs d'aujourd'hui. Mais c'est de l'histoire ancienne. Des restructurations doivent être envisagées. Là-dessus se greffe l'opposition de milieux proches des Eglises libres, qui dénoncent la place que la politique occupe dans les activités de l'Eglise nationale réformée au détriment de l'assistance spirituelle.

A Zurich, la querelle concernant les rôles réciproques de l'Eglise protestante et de l'Etat est assez semblable; on connaît l'agitation qui règne dans la communauté catholique romaine au sujet

des relations avec l'évêque de Coire, dont elle dépend. Une initiative est en voie d'aboutissement pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Le dossier publié à Zurich fait le tour des solutions possibles, et cite les exemples de Genève, Neuchâtel, des USA et même de l'ancienne RDA.

Pendant ce temps, au Conseil national, deux députés bernois appartenant l'un au Parti évangélique populaire et l'autre à l'Union démocratique fédérale ont violemment attaqué la «re-catholicisation» de la Suisse, qui menacerait la paix confessionnelle. Le fait que le Conseil fédéral ait une majorité de membres catholiques romains a été évoqué à propos de la désignation d'un ambassadeur pour une mission au Saint-Siège.

Ailleurs, un journal alémanique interrogeant le nouveau président du PDC, Carlo Schmid, avait fait remarquer que les présidents des trois principaux partis suisses proviennent des régions alpines catholiques: Appenzel-Rhodes intérieures, Uri et Valais.

Certains milieux patronaux auraient tendance à monter en épingle l'Encyclique *Centesimus Annus* de Jean-Paul II, alors qu'Alain Probst, dans la *Revue réformée* de septembre 1991, notait en conclusion de son étude: «*Les lecteurs "évangéliques" du document Centesimus Annus ne doivent pas oublier qu'un texte semblable exprime quelque chose de la doctrine papale, et celle-ci n'est pas, pour nous, scripturaire*».

On pourrait se dispenser de ces conflits; la laïcité est probablement la seule voie ouverte. ■

Le cimetière des journaux

Un tableau publié dans la *Handelszeitung* sur douze lancements récents ou relances de quotidiens et périodiques en Suisse alémanique montre que le plus tenace d'entre eux a paru pendant huit ans et le plus fragile six mois. Pour huit titres où les investissements ont été précisés, on atteint un total de 118 millions de francs. L'échec le plus marquant est celui de l'édition locale bâloise du *Blick* qui a coûté 15 millions, a duré une année et n'a atteint que le dixième du tirage visé (7000 au lieu de 70 000 exemplaires). Un lancement ou une relance coûte très cher si le marché n'en veut pas. ■

L'INVITÉ DE DP

Au pays des mille et un cartels ?

Jean-Christian Lambelet

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique de l'Université de Lausanne ainsi qu'à l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève

Il y a vraiment des modes en économie et en politique comme il y en a dans l'habillement, la littérature ou la musique. Ainsi, depuis quelque temps, l'économie suisse est de plus en plus présentée comme une pauvre vieille chose percluse de rigidités de toutes sortes et cartellisée jusqu'aux yeux. Mais est-ce vraiment le cas ?

A cet égard, on peut lire, d'une part, que «sur le terreau d'une législation bienveillante ont pu pousser pas moins de mille cartels, selon l'estimation la plus communément admise» (L'Hebdo, 22.11.1990). Mais, d'autre part, on lit aussi sous la plume d'un collaborateur de la Commission des cartels qu'«il n'existe plus aujourd'hui qu'une dizaine de cartels purs et durs» et que si, «dans les années trente, la Suisse était

effectivement un pays très cartellisé, (...) les cartels formels ont aujourd'hui en grande partie disparu». Mille ou dix — l'écart n'est pas mince, on en conviendra.

Nous n'allons pas trancher ici la question de savoir combien il y a effectivement de cartels en Suisse et si la densité cartellaire y est vraiment beaucoup plus élevée que dans d'autres pays, mais nous nous contenterons de quelques réflexions à ce sujet.

Première réflexion: l'absence, dans telle ou telle branche, d'un cartel organisé ne signifie pas nécessairement qu'il y règne une concurrence acharnée. Par exemple, la branche alimentaire est dominée en Suisse par deux ou trois grandes entreprises, à telle enseigne que le degré de concentration y est plus élevé que dans pratiquement tous les autres pays industrialisés. Or, selon une récente étude de l'Université de Bâle (commanditée par la Coop), la concurrence entre les grands

distributeurs suisses est relativement faible, en tout cas en comparaison de ce qu'on peut observer à l'étranger, et il n'est pas exagéré de soutenir qu'ils s'entendent tacitement pour ne pas se rendre la vie mutuellement trop difficile, en s'abstenant entre autres de chercher à augmenter brutalement leur part de marché. Il y a par conséquent peu de vraies guerres de prix entre ces grands distributeurs, avec toutefois quelques exceptions (comme récemment pour le café). Plus généralement, il n'est donc pas certain du tout que l'abolition formelle d'un cartel se traduise nécessairement et toujours par davantage de concurrence, surtout dans un pays où on aime bien la coopération, l'entente, l'harmonie.

Deuxième réflexion: il n'est pas non plus certain du tout que la concurrence agressive («coupe-gorge») et en particulier les guerres de prix, comme on en voit tant aux Etats-Unis (cf. à ce sujet un très intéressant article dans le dernier numéro de Fortune), soient vraiment, en dernière analyse, dans l'intérêt des consommateurs. En effet, des fortes fluctuations de prix, des entreprises s'étranglant les unes les autres, des faillites, des concentrations ou démantèlements à répétition — tout cela peut créer un climat d'incertitude propre à décourager les investissements et donc à entraver le développement de la branche.

Dans le même ordre d'idées, tous les cartels ne sont pas nécessairement contre l'intérêt général. Dans l'industrie du ciment, par exemple, il existe un cartel à visage découvert que nous avons eu récemment l'occasion de prendre sous la loupe. Or, c'est grâce à ce cartel que la plus grande partie du ciment transporté en Suisse l'est par le rail, et non par la route, comme c'est le cas partout à l'étranger. En outre, c'est parce qu'il y a un cartel que les cimentiers suisses ont pris, très tôt et spontanément, des mesures poussées pour limiter leurs pollutions atmosphériques, sachant qu'ils pourraient en répercuter le coût sur les prix.

Bref, je crois qu'il faut faire un peu attention avant de se lancer tête baissée dans une croisade anti-cartels et avant d'en attendre des miracles. Il est certain que des abus existent dans plusieurs domaines (articles de ski, produits pharmaceutiques, certaines associations d'importateurs, pour ne prendre que ces exemples), des abus qui doivent être réprimés. Mais cela suffira-t-il pour muscler notre économie, pour modérer l'inflation, pour augmenter les revenus réels, pour combattre le chômage ? On peut en douter. ■

ici et là

Une table ronde débat sur **Les enjeux de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement** aura lieu le lundi 30 mars 1992 de 12.15 à 13.45 heures à l'Hôtel Métropole, 34, quai Général-Guisan, à Genève. Organisation: Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE) 6, rue Saint-Ours, 1205 Genève.

COURRIER

A propos de l'effet de serre

L'article «La bataille de l'environnement» de Mario Carera, paru dans DP n° 1073, contient une erreur quant à l'influence des CFC, CO₂ et méthane sur l'effet de serre. Il est dit dans l'article en question que «les CFC, le CO₂ et le méthane sont responsables de près de 90% du réchauffement de la planète».

Or, l'effet de serre est dû, pour deux tiers, à la vapeur d'eau. Le tiers restant, donc 33%, est dû à l'ensemble des autres gaz contenus dans l'atmosphère. Par ailleurs, le CO₂ y participe pour 60%. Son effet de serre est donc de 20% environ.

Quant à la consommation mondiale d'énergie par jour, elle correspond à l'équivalent d'un cube de pétrole de 300 mètres de côté. Les pays industrialisés, ne comprenant que 23% de la population mondiale, en consomment le 70%, soit huit fois plus que le reste de la population de la terre.

Dr. h.c. René A. Strub,
Winterthur

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Catherine Dubuis (cd), André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Frances Trezevant Honegger (fth)

Jean-Luc Seylaz, Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Christian Lambelet, Philippe Biéler

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Quatre vieilles dames

(cfr) Il est peu probable qu'elles aient lu *Les petites filles modèles* de la comtesse de Ségur, mais elles sont devenues, avec l'âge, des modèles de fidélité, qu'il convient de présenter à la suite d'Anni Klawa Morf (DP n° 1031). L'une d'elles vient de mourir, Jenny Grimm; les autres sont vivantes et actives: l'aînée, Jenny Humbert-Droz, est née en 1892, elle est donc centenaire; la cadette, Marie Boehlen est née en 1911 et, entre deux, Gertrude Duby Blom (née Trudy Loertscher) est née en 1901. Sauf Marie Boehlen, elles sont ou étaient veuves. Gertrude (Trudy) a été tout d'abord mariée à Kurt Duby, avocat, conseiller national puis juge fédéral. Jenny Grimm, fille d'un médecin de l'Oberland zurichois, n'était pas prédestinée à militer à gauche. Elle a suivi l'école d'infirmières de La Source à Lausanne, et connaissait bien notre langue. Elle avait conservé ses liens avec ses amies sourciennes, dont certaines ont été très surprises d'entendre, à la cérémonie d'adieux, les rappels de son activité politique et féministe.

Jenny Humbert-Droz n'est apparue

comme figure publique qu'après le décès de son mari, mais elle avait toujours œuvré pour l'émancipation des travailleurs. Récemment, la télévision suisse alémanique lui a consacré une émission. Elle a répondu, en allemand, aux questions.

Gertrude Duby a quitté l'Europe après avoir beaucoup milité contre le fascisme en Suisse, mais aussi en Allemagne. Elle vit au Mexique et lutte contre les «rapaces blancs» qui menacent la forêt tropicale et ses habitants, les Indiens Lacondas. Elle est bien connue de nombreux tiers-mondistes et il arrive qu'elle revienne en Suisse. Elle n'a pas oublié le «bärndütsch», assurent ceux qui la connaissent.

Quant à la cadette, Marie Boehlen, elle a pu profiter de la conquête du droit de vote féminin. Elle a siégé au Conseil communal (législatif) de la ville de Berne et au Grand Conseil bernois. Elle a dû se battre avec acharnement pour étudier. Cela ne se faisait pas pour une fille de paysan! Son droit de vote et d'éligibilité, obtenu à soixante ans, lui permit de passer de l'opposition extra-

parlementaire à une activité législative soutenue, ce qui la situe dans une génération postérieure à celle de ses aînées évoquées ici, qui ne sont parvenues à la citoyenneté active qu'à un âge plus avancé.

Lorsqu'on parle d'égalité des chances pour les femmes et les hommes, il n'est pas inutile de rappeler celles qui en dépit de leur condition ont lutté et fini par être considérées. ■

MÉDIAS

Vendredi 13, revue de la presse alémanique de la Radio romande: toute l'émission est consacrée à l'article de la *WoZ* sur les versements qui devraient être effectués pour le nouvel avion avant que la Délégation des finances se décide.

La Nation aime citer la presse. Le numéro du 7 mars indique neuf titres avec quinze mentions. En tête viennent le *NQ* avec cinq mentions et *24 Heures*, avec trois. Tous les journaux cités sont romands.

Et maintenant la poutre dans l'œil de DP du 12 mars: huit titres, le plus cité étant *24 Heures* (deux fois); quatre titres romands et trois alémaniques.

Au Tessin, l'hebdomadaire du Parti du travail *Il lavoratore* (900 abonnés) se prépare à élargir son rayon de diffusion dans la région italienne de Come-Varese.

Crise à la radio locale bernoise *Förderband 96,7*. C'est, semble-t-il, Roger Schawinski qui fera la pluie et le beau temps, en effet de synergie avec *Radio 24* de Zurich. Bien entendu, les adversaires de cette solution espèrent que l'autorité de concession s'y opposera. Mais qui fournit l'audience et la publicité?

Ronny Stocker, qui a créé la maquette des cinq quotidiens de gauche collaborant à Berne et en Suisse orientale, définit brièvement son idée: «*Un journal de boulevard intellectuel*». Attendons de voir l'évolution des tirages pour en juger.

Schoubladisation de premier ordre

Philippe Biéler

secrétaire romand de l'Association suisse des locataires

Octobre 1990, le Conseil fédéral propose de soumettre les taux hypothécaires à la surveillance de M. Prix. Cela ne plaît pas du tout au Conseil des Etats. Mais il aurait bien mauvaise façon en refusant purement et simplement ce projet, dans la conjoncture difficile que traversent les locataires! C'est pourquoi il propose à la place un arrêté fédéral urgent prévoyant une aide financière individuelle aux victimes des hausses hypothécaires.

Si l'étude de ce projet prend beaucoup de temps, on ne saura pourtant jamais combien son application coûterait à l'Etat! Ce qui est sûr, en revanche, c'est que quelques mois plus tard, on ne parle déjà plus d'urgence: l'arrêté devient ordinaire. La commission rend finalement son rap-

port le 11 mars 1992. Ses conclusions? Retirer le projet d'arrêté et demander au Conseil fédéral d'étudier à fond la question, en le priant de rendre son rapport d'ici fin 1993... Sans discussion et dans l'indifférence générale, le Conseil des Etats suit sa commission.

Lorsqu'il s'agit de prendre une décision en faveur des banques ou de quelques promoteurs en difficulté, les choses vont très vite. Lorsqu'il s'agit par contre d'aider les milliers de locataires qui n'arrivent pas à nouer les deux bouts, les bonnes intentions retombent aussi vite qu'un soufflé. Certes, le projet en question ne nous a jamais paru excellent. Il n'empêche, en suisse-allemand on appelle ça «schubladsieren», ce qui signifie «mettre au tiroir». N'allez pas croire que ce projet n'a été lancé que dans l'idée de torpiller les projets du Conseil fédéral relatifs à M. Prix. Mais non, voyons, ce serait manquer de respect pour les conseillers aux Etats et méconnaître l'intérêt sincère et l'attention soutenue qu'ils portent toujours à la cause des locataires! ■

Finance et littérature

«Par ailleurs, le cinéma est une industrie». On a souvent cité cette phrase qui clôt l'«Esquisse d'une psychologie du cinéma» que Malraux fit paraître dans Verve en 1941. Toutes proportions gardées (quant aux sommes engagées), le rappel vaut aussi pour notre vie littéraire. L'étroitesse du marché romand et suisse, les coûts de fabrication, les problèmes de rentabilité et de diffusion y sont des paramètres aussi importants que la qualité des œuvres.

A l'heure où il est beaucoup question de problèmes culturels (politique de la Confédération et des cantons, législation sur le droit d'auteur, etc), il m'a paru intéressant d'apporter quelques informations et réflexions sur la condition de nos écrivains et de leurs éditeurs. Que coûte la fabrication d'un livre (je m'en tiendrai aux romans), quels sont les tirages moyens pratiqués dans l'édition romande ou suisse, et quelles ventes peut-on espérer ? Quelles sont la forme, l'ampleur et l'efficacité des aides officielles ? Et quelle est, dans notre pays, la curiosité des lecteurs à l'égard de la production des autres régions linguistiques ? Autant de questions et d'éléments de réponse à partir desquels on pourra se faire une idée plus juste du sort de nos écrivains et éditeurs.

Un milieu très discret

Je souhaitais, dans cette enquête, fournir des faits précis et chiffrés. J'ai vite découvert qu'il est difficile de les obtenir (si l'on excepte les documents officiels) et d'être autorisé à en faire état. Si auteurs et éditeurs ont de nombreuses raisons de se plaindre et d'appeler à l'aide, la transparence serait de bonne politique. Or rares sont ceux qui acceptent de jouer cette carte et de laisser publier leurs chiffres de tirage et surtout de vente. Est-ce, chez les écrivains, la peur du fisc ? Faut-il parler d'une pudeur légitime — le rapport d'un créateur à son œuvre (mais aussi celui de l'éditeur à ses auteurs) est très complexe, viscéral ? Quelle est ici la part de l'orgueil ou de la vanité (la peur des comparaisons possibles) ?

La réalité est là et autant l'avouer sans fausse honte: le marché du livre romand est très limité; avoir mille à mille cinq cents lecteurs est ici très honorable; et tirages ou chiffres de vente ne sont pas des critères de la valeur d'un livre. Certes les auteurs publiés aux éditions Mon Village ou les romans de Maurice Métral (à la Matze) sont tirés à 10 000 exemplaires et se vendent bien. Mais la majorité de nos romanciers visent un

autre public et ont d'autres ambitions littéraires.

Tirages, coûts de fabrication et rentabilité

Imaginons un manuscrit qui fera un roman de 250 pages. Il sera tiré à 1500 exemplaires (c'est une moyenne raisonnable) et vendu 30 francs en librairie. Le coût de fabrication est aujourd'hui de l'ordre de 17 000 francs. Du tirage initial il faut déduire les exemplaires d'auteur, les services de presse, les volumes défectueux, soit quelque 150 livres. Les 1350 exemplaires vendables reviendront donc à 12,60 francs pièce. Et chacun rapportera à l'éditeur 14,40 francs: le diffuseur (plusieurs de nos éditeurs ont leur propre office de diffusion) a droit à une remise de 52% — et il accorde à son tour aux libraires un rabais de l'ordre de 35%. Le calcul est vite fait. Si l'on ajoute au prix de fabrication les droits d'auteur (10% du prix de vente), le coût de la publicité et une part des frais généraux de l'entreprise, on constate que le seuil de rentabilité d'un livre publié aujourd'hui est singulièrement élevé. A moins d'un subsides, c'est après avoir écoulé à peu près la totalité du premier tirage que l'éditeur rentrera dans ses frais; quand il y parvient, c'est souvent au bout de plusieurs années. Et nombre de livres de qualité n'auront pas de deuxième tirage.

L'éditeur peut choisir de faire composer et imprimer à l'étranger. L'économie sera de l'ordre de 3000 francs. Mais c'est renoncer à obtenir un subsides officiel: les autorités n'aident pas volontiers un livre qui n'a pas été fabriqué dans le pays ou dans leur canton. Augmenter le tirage réduirait le prix de revient par exemplaire. Mais le marché est limité et les frais de stockage très élevés. Si l'on publie aujourd'hui beaucoup de livres en Suisse romande, cette abondance ne doit pas faire illusion: la demande n'a pas suivi l'offre. Les lecteurs ont davantage de choix, mais le lectorat reste stable. Avoir mille à deux mille

lecteurs est le sort de la plupart de nos bons auteurs.

On peut se demander comment nos éditeurs vivent, ou survivent. Certes, une ou deux «locomotives» permettent d'équilibrer les comptes. Par ailleurs certains éditeurs font des «économies» sur les droits d'auteur. Ils cherchent des coéditions en France (j'y reviendrai). Et presque tous demandent des subsides.

A quelle porte sonner ? Il y a, par exemple, l'aide à la première œuvre littéraire (de l'ordre de 3000 francs) accordée par Pro Helvetia, qui attribue aussi aux éditeurs des aides ponctuelles, et aux écrivains ayant publié au moins un livre des espèces de bourses de travail (714 000 francs pour 1992). Il y a les instances cantonales: chez nous le Fonds cantonal des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, avec un budget (en 1991) de 500 000 francs, dont 57 000 ont été distribués à des éditeurs. Il y a des fondations (ainsi la Fondation de l'Exposition nationale 1939). Il y a des commanditaires: la Fédération des coopératives Migros, des banques, des assurances, des entreprises.

Bref, un éditeur a de bonnes chances de trouver quelques milliers de francs de subsides qui l'aideront à payer la fabrication de tel ou tel livre.

(à suivre)

Jean-Luc Seylaz

Nouvel An kurde

(fth) Depuis la fin du mois de février, les forces armées turques pilonnent les camps de réfugiés kurdes dans les montagnes d'Irak, à la frontière sud-est de la Turquie. Avec la bénédiction des USA. Il s'agit d'anéantir une ethnie et le prétexte à la violence étatique est tout trouvé: le PKK, selon le gouvernement turc, aurait l'intention de lancer une opération terroriste d'envergure à l'occasion du Nouvel An kurde, le 21 mars. La principale victime de ces bombardements est la population civile.

La presse internationale a relaté les faits par la voie des communiqués des grandes agences et en a donné un discret écho: la calamité des récents tremblements de terre en Turquie arrive à point pour faire diversion au commentaire politique.

Où sont CNN et les grandes manœuvres médiatiques ? Après l'opération «Tempête du désert», le sort des Kurdes n'est-il plus qu'une tempête dans une tasse de thé ? ■